

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL

Séance du : 11 avril 2018	Date de convocation : 22 mars 2018
----------------------------------	---

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25
--

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 16

Nombre de délégués syndicaux absents : 9

Nombre de votants : 16

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à 18 heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents votants :

- **CC de Haute Somme :** Guy BARON – Dominique CAMUS – Claude COULON – Maryse FAGOT – Arnold LAIDAIN – Anne Marie HARLE (représentant T. DHEYGERS) – Richard JACQUET (représentant E. FRANCOIS) – Jean Dominique PAYEN (représentant JM BLONDELLE).
- **CC de l'Est de la Somme :** Alain SCHIETTECATTE (représentant H. FRIZON) – Christophe VASSENT (représentant A. SALOME).
- **CC Terre de Picardie :** Robert BILLORE – Gérard CARON – Philippe CHEVAL – Michel GUILBERT – Régis VENTELON – Chantal ROUVROY (représentant J. SUEUR).

Titulaires absents excusés : Jean Marie BLONDELLE (représenté par JD PAYEN) – Thérèse DHEYGERS (représentée par AM HARLE) – Eric FRANCOIS (représenté par R JACQUET) – Philippe VASSANT – Christian AVY – Julie CODRON – Hervé FRIZON (représenté par A. SCHIETTECATTE) – Frédéric LECOMTE – André SALOME (représenté par C. VASSENT) – Bertrand VERMANDER – José SUEUR (représenté par C. ROUVROY) – Daniel MANNENS.

Délégués suppléants présents non votants : Bruno ETEVE

Suppléants absents excusés : Jérôme DEPTA – Jacques VANOYE – Francis BOITEL – Jean Pierre BOUCQ – François LALOI – Yvan MEURET – François RAGUENEAU – Thierry LINEATTE – Françoise MAILLE – Philippe SY.

Secrétaire de séance : Arnold LAIDAIN

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

Ordre du jour :

Administration générale

- Création du budget annexe ADS sous l'entité PETR.
- Détermination du taux de promotion et création de poste pour avancement de grade
- Mise en place des titres-restaurants.

Aménagement

- Délibération relative au SCOT suite aux observations du Préfet
- Réalisation d'une étude de planification énergétique par la FDE
- Préparation des communes au label villes et villages fleuris : demande de financement

Culture

- Mise en place de boîtes à livres : demande de financement
- Lecture et oralité « Je suis venue t'écrire » : demande de financement

Economie

- Etude pré-opérationnelle au FISAC : validation du titulaire

Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le Comité Syndical a désigné à l'unanimité Monsieur Arnold LAIDAIN, secrétaire de séance.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 décembre 2017. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

En préambule

Monsieur CHEVAL a tout particulièrement une pensée pour Philippe SLUSARCSYK, membre du comité qui nous a quittés en janvier. Il souhaite la bienvenue à son successeur au sein du PETR, Christophe VASSENT, qui assiste pour la première fois au comité syndical.

1 – Création du budget annexe ADS sous l'entité PETR.

La délibération 2015-04-06 du 22 avril 2015 avait permis la création d'un budget annexe ADS.

Ceci dit, le Pays SHS ayant évolué en PETR et le SIRET ayant changé, la DGFIP demande qu'une nouvelle délibération soit prise.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve la création d'un Budget Annexe « ADS » non assujetti à la TVA, selon l'instruction budgétaire et comptable M14
- Décide de ne pas soumettre à la TVA les prestations de services.
- Approuve la nécessité d'opérer en cas de besoin un transfert de charges en fin d'exercice vers le budget annexe.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2 - Détermination du taux de promotion et création de poste pour avancement de grade

Taux de promotion

L'organe délibérant doit fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Sur avis favorable du comité technique du 05 mars 2018, il est proposé de fixer le taux de promotion à 100 % pour tous les grades figurant au tableau d'avancement de grade du PETR.

Le Président rappelle qu'il revient ensuite à l'autorité territoriale de décider ou non de l'avancement de grade des agents concernés.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le taux à 100 % pour tous les grades.

Création de poste.

Il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Centre de Gestion nous a informés qu'un agent était promouvable en 2018. Aussi, il conviendrait de créer un emploi permanent au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018.

Après avis du comité technique, le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe sera supprimé lors d'un prochain comité syndical.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
- la création du poste en lien avec le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (filière administrative). Les missions concernent principalement la gestion administrative et financière. La durée moyenne hebdomadaire de service est de 35 heures.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

Conformément à l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, il sera possible d'avoir recours à un contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité du service). Le contrat sera à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, renouvelable une fois dans la limite totale de 2 ans. L'agent devra justifier a minima d'un BAC + 2 et d'une expérience similaire. Le traitement sera calculé en fonction de son profil et de son expérience. Il sera fixé dans la limite du dernier indice de la grille indiciaire du grade concerné. Il pourra par ailleurs, le cas échéant, bénéficier du régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

- la mise à jour, en conséquence, du tableau des effectifs.

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF BUDGET.	MISSIONS Les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Directeur
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission urbanisme et développement local
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission tourisme
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission Economie / Développeur
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Coordinateur culturel
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission Pays d'Art et d'Histoire
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission Economie de Proximité
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	COMPLET	1	Responsable Administrative et Financière
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	COMPLET	1	Responsable Administrative et Financière
Culturelle	Assistant territorial de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Assistant de conservation du Patrimoine	COMPLET	1	Chargé de mission Patrimoine
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif ou adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	COMPLET	2	Instructeur ADS
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	COMPLET	1	Assistant Administratif

3 - Mise en place des titres-restaurants

Une majorité d'agents souhaite bénéficier de titres restaurants. Chacun d'eux peut adhérer au dispositif ou non.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Propositions pour le PETR

. Bénéficiaires : tout agent titulaire, stagiaire, contractuel, quelle que soit la nature du contrat, au-delà d'une ancienneté de 2 mois de service continu dans l'établissement (vérifier si cette condition est possible). Le souhait d'adhérer au dispositif doit être formulé par écrit et signé par l'agent (un formulaire sera établi à cet effet).

. Valeur : la valeur unitaire journalière de chaque titre restaurant est fixée à 6 €.

. Participation financière du PETR : à hauteur de 50 % de la valeur faciale, soit 3 € par titre restaurant.

. Nombre de titres : calcul des droits mensuellement à terme échu sur la base d'un titre restaurant par journée complète de travail effectif (5 par semaine maximum) hors absences de quelle que nature que ce soit (congés, RTT, autorisations spéciales d'absence, maladie, ...). Les titres restaurants seront remis au début du mois suivant.

. Modalités de participation financière des agents : prélèvement mensuel opéré sur la fiche de paie de chaque agent à hauteur de 50 % du montant réel des titres restaurant attribués, ou si besoin, au travers d'un titre de recettes pour régulariser ce qui n'aurait pu être retracé via la fiche de paie.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
- Décide la mise en place des titres restaurants au sein du PETR Cœur des Hauts de France aux conditions énumérées ci-dessus, à compter du 1^{er} juin 2018. Les premiers titres seront remis début juillet pour le mois de juin 2018.
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le prestataire retenu, ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

4 - Délibération relative au SCOT suite aux observations du Préfet

Le SCOT est opposable depuis le 18 février 2018.

Cependant, à la suite de l'approbation du SCOT par délibération du 13 décembre 2017, la Préfecture a formulé des observations qu'il faut aujourd'hui valider par délibération (qui ne remettent cependant pas en cause le fait que le document soit dorénavant opposable).

(Voir document annexé : « note relative aux observations sur le SCOT Santerre Haute Somme », transmis préalablement à chacun des membres).

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :
- D'approuver les observations du Préfet et de modifier les documents concernés du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Cœur des Hauts de France,
- De dire que le Schéma de Cohérence Territoriale est opposable depuis le 18 février 2018, et que celui-ci sera transmis à l'ensemble des communes et des partenaires associés tout au long de la démarche.

5 - Réalisation d'une étude de planification énergétique par la FDE

En vue de l'élaboration du PCAET, il est proposé qu'une Etude de Planification Energétique (EPE) soit portée par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE).

Cette démarche permet de réaliser 50 à 60 % du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette étude, portée à l'échelle du PETR, comprend 3 phases :

- . un état des lieux énergétique,
 - . les perspectives énergétiques du territoire
 - . une stratégie opérationnelle assortie d'un plan d'actions en maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables qui se veut le plus opérationnel possible.
- ✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :
- de solliciter la FDE pour réaliser l'Etude de Planification Energétique
 - de réaliser cette étude avec l'appui des élus et des services du PETR,
 - de solliciter les élus et agents concernés des EPCI adhérents pour permettre la meilleure appropriation par le territoire
 - de charger Monsieur le Président de signer les pièces afférentes.

6 - Préparation des communes au label villes et villages fleuris : demande de financement

Objectif : sensibilisation, formation et interventions auprès des communes dans le cadre de l'entretien et des aménagements paysagers. Les interventions dans les communes permettront d'établir un diagnostic et de présenter des préconisations. Chaque année, les communes seront évaluées et soumises le cas échéant à la labellisation « Villes et Villages fleuris ».

Le coût : 45 000 € sur 3 ans

Contenu :

- . L'ingénierie PETR
- . Les frais d'organisation du concours des villes et villages fleuris
- . La formation
- . Les interventions dans les communes
- . La communication

Financement sollicité : 36 000 € HT (Feader via Leader Gal)

- ✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :
- D'approuver l'opération.
 - De valider le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR.
 - D'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

7 - Mise en place de boîtes à livres : demande de financement

Le projet : mise en place de boîtes à livres dans les communes rurales volontaires et éloignées de l'offre immédiate des bibliothèques-médiathèques.

Objectif : favoriser l'accès des habitants aux livres par un système de prêt gratuit et de dons par lequel chaque lecteur sera encouragé à déposer dans ces boîtes les livres dont il n'aurait plus l'usage.

Durée : 2 ans (2018-2019).

Fabrication : confiée aux élèves du lycée Peltier de Ham, lycée d'enseignement technique et professionnel du territoire, en prenant appui sur les filières CAP « Chaudronnerie » et Baccalauréat Professionnel « Ouvrages du Bâtiment ».

Coût : 10 150 € HT.

Contenu :

- . Main d'œuvre liée à la fabrication gratuite
- . Matériel pour fabrication des boîtes
- . Prestations liées à l'habillage des boîtes

Financement sollicité : 8 120 € HT (Feader via Leader Gal)

- ✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :
 - D'approuver l'opération.
 - De valider le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR.
 - D'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

8 - Lecture et oralité « Je suis venue t'écrire » : demande de financement

Le projet : développer un projet autour de la correspondance mettant à l'honneur l'écriture épistolaire et le Mail Art.

D'une durée de deux à trois ans, il sera décliné chaque année par une action spécifique, confiée à un duo d'artistes différent. En 2018, l'action s'intitule « Lieux sous pli ».

Elle sera proposée à des publics éclectiques éloignés traditionnellement de l'offre culturelle pour des raisons sociales, géographiques, physiques : classe ULIS du collège de Chaulnes, centre social de Péronne, maison de retraite d'Athies, usagers de la médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme, ITEP de Péronne, associations de lecture. Chaque structure sera rattachée à une bibliothèque-médiathèque du territoire.

Objectif : favoriser l'échange et le partage entre habitants d'un même territoire à travers l'art.

Coût annuel 2018 : 20 500 € HT.

Contenu :

- . Interventions artistiques et défraiement
- . Création d'une œuvre

Financement sollicité : 16 400 € HT (Feader via Leader Gal)

- ✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :
 - D'approuver l'opération.
 - De valider le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR.
 - D'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

9 - Etude pré-opérationnelle au FISAC : validation du titulaire
--

Le Président rappelle qu'une telle étude est nécessaire pour justifier à terme de la nécessité de monter une opération FISAC.

La procédure de consultation a été lancée le 26/01/2018 pour une remise des offres le 02/03/2018.

Le DCE fut mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com.

5 candidatures ont été enregistrées :

- . Adenda
- . Lestoux et Associés
- . Extracité
- . Cabinet Albert et Associés
- . Intencité

Les membres de la CAO, associés dans l'analyse des offres, se sont réunis le 29/03/2018. Au vu des résultats, il est proposé d'attribuer le marché à :

Lestoux et Associés
3 rue Villedeneu
22400 Lamballe
Tél : 02.96.50.55.01
Siret : 829 880 186 000 12

Motifs du choix de l'offre proposée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation : valeur technique (l'équipe dédiée à la mission et les références, la

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

compréhension du contexte et des enjeux, la méthodologie et les outils employés, le calendrier) et la valeur prix.

Montant de l'offre retenue : 31 900 euros HT

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve le projet
- Attribue le marché à LESTOUX et Associés
- Autorise le Président à solliciter des fonds auprès de différents partenaires, notamment l'Etat au titre du FSIL à hauteur de 80 % du HT (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local). Le PETR s'engage à financer le reste à charge.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier, à signer le marché et les avenants s'y rapportant dans le respect de la réglementation liée aux marchés publics.
- Autorise le Président à demander, si besoin, un commencement anticipé d'opération.
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arnold LAIDAIN
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL
Président



PETR Cœur des Hauts de France
BP 60225 – 80205 Péronne Cedex
Tel : 03 22 84 44 25
N° Siret 200 078 244 00015
Code APE 8413Z